

ATELIER du patrimoine

SPR
.site
.patrimonial
.remarquable

.01



LE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE, DEFINITION ET ENJEUX

.Préserver, valoriser et accompagner l'évolution des quartiers exceptionnels

Le site patrimonial remarquable (SPR) correspond aux quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Ce périmètre est doté d'outils de gestion adaptés.

A Lyon, il existe aujourd'hui deux SPR qui correspondent à des périmètres identifiants des ensembles urbains remarquables en raison de la grande qualité patrimoniale, architecturale, urbaine, où les aménagements et les constructions sont régis par des règles d'urbanisme particulières :

- le SPR du Vieux Lyon, régi par un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) approuvé en 1985 et révisé en 1998.
- le SPR des pentes de la Croix-Rousse, régi par une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) approuvée en janvier 2020.

.Reconnaissance au titre du patrimoine mondial, une chance et une responsabilité

En 1998, l'Unesco a reconnu la valeur universelle et exceptionnelle du site historique de Lyon qu'il a inscrit sur la liste du patrimoine mondial. En conséquence, les collectivités locales se sont engagées à se doter de tous les outils permettant de protéger ce site. L'ensemble des surfaces des deux SPR de Lyon ne couvrant que 25% du site Unesco (hors zone tampon), la Ville de Lyon, la Métropole et l'Etat ont donc décidé d'étendre le périmètre

du SPR du Vieux Lyon, dans la mesure où le PSMV, le document d'urbanisme en application, nécessite également une mise à jour pour intégrer les enjeux environnementaux et sociétaux contemporains.

Garder le site historique de Lyon vivant et vivable est un enjeu fort des collectivités qui s'appliquent à encadrer son évolution grâce à des outils adaptés, permettant en conséquence l'entretien et la valorisation de ce quartier remarquable.

.S'adapter aux enjeux contemporains

En complément des enjeux de valorisation patrimoniale, l'adaptation aux modes de vie actuels et l'amélioration énergétique des bâtiments anciens est au cœur des enjeux du SPR. En effet, le bâti ancien peut souffrir d'une consommation énergétique forte (20% des logements dans le périmètre Unesco correspondent à la lettre F ou G du diagnostic de performance énergétique, DPE), engendrée par des problématiques de chauffage, humidité, ventilation... ou encore générées par des transformations peu adaptées du bâtiment. Pour autant, le bâti ancien possède également de nombreuses qualités constructives et bioclimatiques (matériaux, inertie, ...). Les quartiers anciens présentent aussi des dispositions urbaines intéressantes (rues étroites présentant de l'ombre en journée en été, proximité des fleuves).

Le patrimoine, allié de la transition écologique

Le nouveau périmètre du SPR s'engagera dans une transition équilibrée en s'appuyant sur des entités urbaines cohérentes du point de vue historique, urbain et patrimonial mais également vertueuses en matière bioclimatique, tant à l'échelle du quartier, de l'ilot que du bâti.



LE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE : PROCEDURE ET METHODOLOGIE

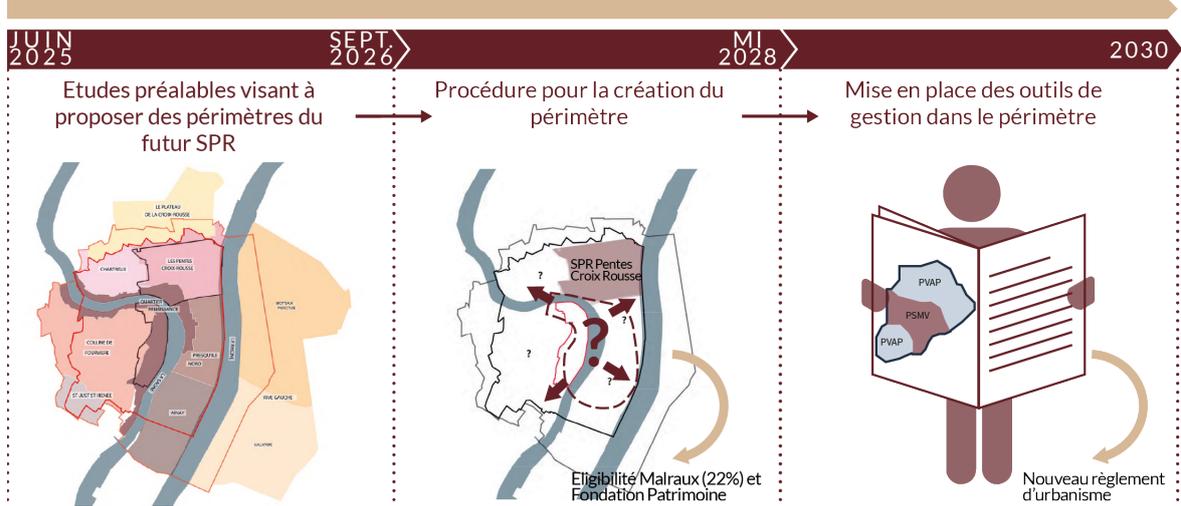
L'extension du SPR est pilotée par la Métropole de Lyon en partenariat avec l'Etat et la Ville de Lyon. La mise en place d'un SPR s'effectue en deux phases :

- la création en phase 1 d'un périmètre (en

l'occurrence ici par extension du SPR du Vieux Lyon) qui devrait aboutir d'ici 3 ans. Dès la création de ce périmètre, les travaux seront éligibles à la défiscalisation Malraux ou Fondation du Patrimoine.

- puis une 2ème phase qui consiste à l'élaboration des outils de gestion sur tout ou partie du SPR et qui génère de nouvelles règles applicables aux projets de construction/réhabilitation/rénovation aménagement.

METHODOLOGIE



LA PARTICIPATION CITOYENNE

En parallèle, la Ville organise une participation citoyenne. L'objectif est de collecter des paroles des usagers et des experts pour construire une vision commune partagée de ce projet d'extension du SPR, faire émerger des préoccupations collectives et des solutions pragmatiques, robustes et lowtech, économiques pour adapter le patrimoine et nos lieux de vie aux enjeux de l'urgence climatique et de nouveaux modes d'habiter (lutte contre les passoires et les bouilloires thermiques dans les bâtis anciens, la cohabitation entre tourisme et habitants, la place du végétal, les dispositifs d'aides

financières...).

Animée par l'Agence d'urbanisme, cette participation citoyenne prend la forme d'Ateliers du Patrimoine autour d'un collectif regroupant des représentants d'habitants (association de quartiers, élus, étudiants) et des acteurs de la fabrique de la ville (experts en transition énergétique, culture et en patrimoine, enseignants).

Les thématiques que nous aborderons seront en lien avec les préoccupations de tous : quels leviers pour améliorer le confort thermique des logements dans le bâti ancien été comme hiver, comment maintenir une vie de quartier dans un secteur prisé des touristes, comment préserver notre patrimoine bâti en l'adaptant à nos nouveaux modes de vie

